

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 32

Artikel: Les maladreries
Autor: A. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Les Maladreries

La lèpre est une terrible et dégoûtante maladie de la peau. On l'a appelée *ladrerie*, et l'on a donné le nom de *ladres* à ceux qui en étaient atteints, parce qu'ils invoquaient St-Lazare, pour être guéris. Cette affliction a régné en Europe depuis un temps immémorial, mais il paraît qu'elle acquit un surcroit de gravité par la lèpre que les croisés rapportèrent d'autre mer. Aux XII^e et XIII^e siècle, elle fit de grands ravages. Le nombre des ladres devint si considérable, qu'il n'y eut bientôt ni ville, ni bourgade qui ne se vissent obligées de bâtir une ladrerie pour les reléguer. Ce ne fut que dès la première moitié du XVII^e siècle que l'on commença à se faire des idées justes sur cette maladie. On créa alors des hôpitaux pour les hommes réellement atteints de la lèpre. Toutefois cette mesure devint bientôt inutile, car on ne tarda pas à ne plus trouver de malades pour les occuper. Enfin sous Louis XIV, les léproseries furent supprimées et on donna leurs biens aux Ordres religieux de Charité.

A Porrentruy une maladrerie avait été fondée. Elle s'éleva en l'emplacement de la maison Chavanne, au faubourg St-Germain, et les prés qui bordent cette propriété sont encore désignés aujourd'hui sous cette rubrique : *Rrière la Maltière*.

A Delémont, la ladrerie était située de l'autre côté du pont appelé encore le pont de la Maltière. (1)

(1) *Mala-terra*, terre maudite; aujourd'hui encore le cadastre porte cette étrange dénomination.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 30

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Les yeux du jeune homme étincelèrent, son front courbé par la souffrance intime qui le torturait se releva dans un mouvement de noble fierté. Il se sentait grandir par sa sublime abnégation : HONNEUR POUR HONNEUR! Ne payait-il pas, en ce moment, largement sa dette et celle des siens à son bienfaiteur, en consentant à rester coupable à ses yeux pour lui épargner le plus vif chagrin qui pût l'atteindre? Si conscience lui rendait ce témoignage et ce fut sa première récompense, aussi fut-ce d'un accent plein de dignité qu'il répondit :

Les Chroniques du temps nous apprennent que le lâtre séquestré de la société était dans la Maltière, maison écartée, un objet d'horreur qu'on fuyait avec soin. Une étroite fenêtre donnait un jour avare à ce pauvre réduit. Le malheureux qui y était enfermé recevait un manteau gris, un chapeau et une besace. On le munissait de gants grossiers et d'une *clacquette ou travelle*, espèce de crêcelle, avec laquelle il prévenait les passants sur son malheureux sort et empêchait qu'on s'approchât de lui. Une écuelle de bois et un chapeau, placés de l'autre côté du chemin, invitaient les âmes compatissantes à lui faire l'aumône et ensuite à s'éloigner au plus vite. Puis tard une abominable réaction s'en suivit, par suite des libéralités des grands et du peuple. On accusa les *ladres*, comme autrefois les templiers, d'avoir commis les plus grands crimes. On en brûla un grand nombre et enfin en confisca les biens de leurs établissements.

Quand la lèpre s'était déclarée dans une maison, les magistrats députaient de suite un médecin dans la demeure maudite. L'homme de la science reconnaissait la lèpre à ces pestilles hideuses et en faisait vite son rapport.

Lorsqu'un individu était convaincu avoir la lèpre, on lui ordonnait, à un jour fixé, de se rendre à l'église, au son lugubre de la cloche. Là, le clergé l'attendait. On le revêtait d'une robe noire, on chantait l'office des morts, puis le prêtre l'exhortait à souffrir avec patience la cruelle et longue épreuve que Dieu lui envoyait.

La lugubre cérémonie terminée, le lèpreux était conduit solennellement à la *ladrerie* où il était enfermé pour toujours. Il lui était permis de sortir un peu, mais quand il le faisait, il devait sonner avec sa *travelle* pour avertir les passants de son approche qu'on fuyait avec épouvante. Il lui était sévèrement interdit

— Adieu, Monsieur ! Un jour au ciel vous saurez que je n'ai pas été indigne de vos bontés, comme vous le supposez en ce moment ; cette certitude me soutiendra ici-bas.

Il s'inclina et sortit, traversant la pièce voisine.

La porte s'était à peine refermée derrière lui, qu'une forme svelte et claire se dégagea de l'ombre des draperies. Les deux mains tendues, Chantal s'avancait vers le jeune homme :

— Gauthier, je vous aime !... dit-elle la voix vibrante de tendresse, en appuyant sa tête frémissante sur l'épaule du jeune officier.

Celui-ci se sentait défaillir, sans pouvoir distinguer s'il succombait sous l'étreinte de la douleur, ou sous l'excès du bonheur qui, sans transition, lui succédait. Effrayé, il repoussa doucement la jeune fille.

d'entrer dans une église, dans un moulin, de se laver dans les rivières et les fontaines. On lui portait ses aliments auxquels il ne devait toucher qu'avec le secours d'une baguette. Toujours il devait porter sa robe grise ou noire.

A Porrentruy, les jours des Bordes (1), on achetait aux pauvres ladres du stoquésische. Le jour de la Pentecôte on leur achetait de la viande de veau, et la Fête Dieu, les ladres communiaient. Le prêtre leur présentait l'Hostie Sainte à moyen d'une longue cuillière en argent. Ils dinaient avec du mouton. Le jour de St-Germain, patron de Porrentruy, on leur donnait 2 chambres de vin. Le dimanche ils avaient un peu de vin et aux grandes fêtes de la viande fraîche.

Entre ces époques solennelles de l'année, les ladres allaient mendier leur nourriture aux portes des maisons qu'ils ne devaient pas toucher. Lorsque le pauvre lèpreux était malade et ne pouvait sortir, le maître de la Maladrerie pourvoyait à son entretien et payait des derniers de la maison les autres ladres qui le veillaient. En 1510, une crue d'eau subite empêcha les pauvres d'arriver en ville chercher leur aumône ordinaire. Un d'entre eux mourut de faim. Le lendemain de la fête de la Conversion de St-Paul, la bourgeoisie envoya aux pauvres ladres du pain blanc, « parce que les eaux estoient hors de rive. »

Le bois nécessaire à leur entretien était fourni par la justice. Lorsque quelque exécution par le feu avait eu lieu, à Porrentruy, le bois restant, après le supplice, appartenait à la Maladrerie. En 1519, le gouverneur des pauvres ladres, paie 7 sols pour le voiturage de quatorze chariots de bois à la Maladrerie, bois que l'on avait amené pour l'exécution par

(2) Les Cendres.

— Ne savez-vous pas de quoi l'on m'accuse ?... commença t-il.

La main fine de Chantal se posa sur ses lèvres :

— J'ai tout entendu !... Je vous en prie, ne vous abaissez pas à vous défendre devant moi, je ne le veux pas ! fit-elle avec autorité. Je suis sûre de votre innocence, j'arriverai à la prouver !

— J'accepterais une vie entière de souffrances, en échange de cette minute de félicité ! Grâce à vous, Chantal, je ne sougerai pas à me plaindre, quoi qu'il arrive ! murmura t-il en fixant sur la jeune fille un regard d'indécible et respectueux amour.

Elle reprit confiante :

— Ne vous attristez pas, ami ; je vais appeler Luo à mon secours, — il est près de rentrer en France — à nous deux nous découvrirons bien l'odieuse machination dont vous êtes victime.